

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 13 février 2024**

Sommaire

13/02/24 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024

13/02/24 - 2 – Travaux et aménagements – Convention de transfert de Maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’études et de travaux d’aménagements des extérieurs de la piscine de la Planchette

13/02/24 - 3 – Travaux et aménagements – Désignation d’une maîtrise d’œuvre pour le suivi des travaux du gymnase du Chalet

13/02/24 - 4 – Travaux et aménagements – Aménagements 1-3 rue de la gare : mission foncière et Permis d’Aménager

13/02/24 - 5 – Travaux et aménagements – Projet d’aménagement de l’éclairage public rue de la gare

13/02/24 - 6 – Travaux et aménagements – Projet d’éclairage public – déplacement d’un projecteur qui illumine la statue de Bertrand Du Guesclin

13/02/24 - 7 – Finances communales – Orientation budgétaire afférente aux investissements 2024

13/02/24 - 8 – Finances communales – Clôture du budget du lotissement de Bellevue

13/02/24 - 9 – Affaires périscolaires – Renouvellement de dérogation pour le maintien du rythme scolaire sur 4 jours par semaine

13/02/24 – 10 – Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 13 février 2024

Le mardi treize février deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, M. Quentin RENAULT (pouvoir à M. Denis LAGUITTON), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

13/02/24 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

13/02/24 - 2 – Travaux et aménagements – Convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'aménagements des extérieurs de la piscine de la Planchette

Monsieur le Maire rappelle les principes généraux du projet d'aménagement : Dinan Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements dévolus strictement à la piscine (emprise contenant l'ensemble de la viabilisation du site, voirie lourde d'accès au silo et cheminement piéton bordant le bâtiment).

La commune assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements en périphérie de la piscine et mis à disposition de l'ensemble des activités présentes sur le secteur de la Planchette (voie d'accès mutualisée piscine, tennis, espace de loisirs, parking et espaces verts bordant la voirie et le parking).

L'ensemble du site est concerné par une gestion pluviale de type « gestion alternative par infiltration » sur la base du dimensionnement produit dans l'étude menée par le cabinet Iao Senn, en octobre 2021. L'accès piéton entre le parking et l'entrée de la piscine sera conforme à la réglementation accessibilité.

La convention a pour objet de désigner l'Agglomération comme maître d'ouvrage unique pour l'étude et la réalisation des aménagements extérieurs de la Piscine de la Planchette sur la commune de Broons.

Monsieur le Maire rappelle également, qu'à l'inverse, Dinan Agglomération a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la Commune concernant les travaux de réseaux de la rue de la gare.

Il rappelle également que la société PLCE a accompagné la commune dans la définition de l'Avant-Projet et que les éléments produits seront intégrés au document de consultation des entreprises.

Enfin, il ajoute que la délégation de la maîtrise d'ouvrage ne remet pas en cause l'éligibilité de ces travaux au fonds DETR-DSIL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'aménagements des extérieurs de la piscine de la Planchette.

13/02/24 - 3 – Travaux et aménagements – Désignation d'une maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux du gymnase du Chalet

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, la nécessité d'entamer des travaux de réfection du gymnase du Chalet afin de permettre l'accueil des usagers dans de meilleures conditions, que ce soit dans la salle de sport ou les vestiaires.

La commune a sollicité des bureaux d'étude pour réaliser la maîtrise d'œuvre relative aux travaux.

Un seul bureau d'étude a fait part de sa candidature pour assurer le suivi des travaux nécessaires à la réfection du gymnase du Chalet. Il s'agit du Bureau d'Étude B2EB basé à Saint Nazaire.

Le devis d'un montant de 17 532 € TTC comprend :

- Le diagnostic des couvertures, façades, revêtements et évacuations des eaux pluviales du gymnase, des vestiaires et des pièces annexes.
- Le diagnostic structure,
- Les études d'avant-projet.

L'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) correspondra à une rémunération forfaitaire de 1,4 % HT du montant estimatif des travaux HT validé en phase avant-projet.

Le suivi d'exécution correspondra à une rémunération forfaitaire de 4 % HT du montant estimatif des travaux HT validé en phase avant-projet.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre du bureau d'étude B2EB afin que la mission du Maître d'œuvre commence d'ici 3 semaines.

Monsieur le Maire rappelle également que Dinan Agglomération avait missionné un cabinet d'étude pour réaliser une étude d'opportunité photovoltaïque sur ce bâtiment. La synthèse de l'étude faisait part d'une rentabilité qui n'interviendrait qu'au-delà de 20 ans, sans prendre en compte les coûts liés à la réfection de l'étanchéité, ni les coûts liés à l'éventuel renforcement de la structure de la charpente.

M. RAMARÉ ajoute qu'au-delà du manque de rentabilité, des contraintes techniques sont à intégrer, notamment par rapport à la hauteur sous plafond de la salle : les renforts ne doivent pas diminuer la hauteur de la surface de jeu disponible pour répondre aux critères des fédérations lors de l'organisation de compétitions départementales ou régionales.

Mme BOTREL craint que les travaux de rénovation ne permettent pas de régler les problèmes d'humidité et de condensation au sol.

M. RAMARÉ ajoute qu'il faudra être vigilant au système de ventilation mis en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis relatif à la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux du gymnase du Chalet.

13/02/24 - 4 – Travaux et aménagements – Aménagements 1-3 rue de la gare : mission foncière et Permis d'Aménager

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Prigent et Associés a été missionné pour définir un plan de composition de l'ilot situé 1-3 rue de la gare.

Il ajoute que l'espace divisé comporte plusieurs lots :

- Une emprise nue de 657 m² destinée au projet de pharmacie,
- Une emprise de 590 m² intégrant le bâti existant pour accueillir des logements et des activités commerciales,
- Un espace public requalifié pour qu'il soit plus accessible, notamment aux piétons et cyclistes.

Afin de poursuivre les travaux menés, il est proposé de confier au cabinet Prigent et Associés :

- La mission Permis d'aménager : 4 800 € HT
- La mission relative au foncier : bornage des lots + relevé topo complémentaires : 3 740 € HT
- La mission environnementale : note hydraulique : 1 500 € HT.

Mme LECHEVESTRIER est favorable à ce que ces missions soient confiées au Cabinet Prigent et Associés qui connaît déjà bien le dossier.

Monsieur le Maire indique que des négociations sont en cours avec la famille BIZET concernant l'acquisition d'une partie de l'emprise foncière permettant de requalifier l'espace public.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres parcelles sont en cours d'acquisition par la collectivité pour créer de nouvelles places de stationnements à proximité immédiate et des circulations piétonnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis afférents.

13/02/24 - 5 – Travaux et aménagements – Projet d'aménagement de l'éclairage public rue de la gare

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SDE22 a fait procéder à l'étude de l'aménagement de l'éclairage Rue de la Gare.

Le coût total de l'opération est estimé à 19 440 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% des frais de maîtrise d'ingénierie).

Monsieur RAMARÉ précise que peu de lampadaires seront déplacés par rapport à l'existant et que c'est le passage en LED qui est coûteux.

M. RODIER ajoute qu'une directive européenne devrait prochainement imposer le passage en LED sur tous les candélabres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public « Aménagement EP Rue de la gare » présenté par le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 19 440,00 € TTC.

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 12 190,52 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

13/02/24 - 6 – Travaux et aménagements – Projet d'éclairage public – déplacement d'un projecteur qui illumine la statue de Bertrand Du Guesclin

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SDE a fait procéder à l'étude du déplacement d'un projecteur qui illumine la statue Bertrand DU GUESCLIN.

Le coût total de l'opération est estimé à 907,20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie)

M. KERRIEN ajoute que l'installation des projecteurs avait été onéreuse.

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, Mme VILSALMON s'interroge sur la possibilité de le mettre en concurrence sur certaines prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public « Déplacement du projecteur qui illumine la statue Bertrand DU GUESCLIN » présenté par le syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 907,20 € TTC.

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 546,00 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

13/02/24 - 7 – Finances communales – Orientation budgétaire afférente aux investissements 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. Ronan KERRIEN adjoint aux finances. Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas obligatoire pour la commune de Broons, mais qu'il tient à présenter des orientations budgétaires chaque année depuis 2008, lorsqu'il a été élu adjoint aux finances de la commune.

Il fait part des éléments financiers de l'exercice 2023 et explique à nouveau que le besoin de financement exprimé correspond à la différence entre les dépenses d'investissement réalisées et les recettes d'investissement perçues. Soit un besoin reporté estimatif sur 2024 de 47 527,16 €.

Il rappelle également ce que sont les Restes à Réaliser : les dépenses engagées en 2023, mais dont les projets n'ont pas été finalisés avant la fin de l'année.

Il rappelle aussi que les dépenses non individualisées peuvent concerner plusieurs projets.

Il explique l'inscription de 100 000 € à l'opération « immobilisations financières » ayant pour objet l'avance du budget annexe pour la création d'un nouveau lotissement.

Il précise que les montants qui figurent au tableau seront susceptibles d'être modifiés quand l'ensemble des éléments sera connu : dépenses de fonctionnement et dotations de l'État. Les données sont donc évolutives.

Il fait ensuite part, ligne par ligne, des montants prévisionnels inscrits au budget 2024 pour couvrir des acquisitions de terrains, des travaux de voiries, des travaux sur divers bâtiments et l'ensemble des investissements. Il fait part des enveloppes financières qui seront inscrites pour la rénovation des équipements sportifs et qui représentent un engagement de la collectivité et un signal fort pour les usagers. Il ajoute que le Département s'était engagé à financer 50% des gros investissements du gymnase Jean Monnet.

Les principaux investissements prévus sont les suivants :

- 1 460 000 € pour les projets de voirie (rue de la gare, effacement des réseaux rue de Trédias, etc.)
- 600 000 € pour la déconstruction de l'ancien collège Jean-Monnet
- 500 000 € pour la réfection des gymnases
- 350 000 € pour le réaménagement de la zone de la planchette et notamment les abords de la future piscine communautaire.

Concernant, l'école maternelle, Mme BERHAULT précise que la structure de jeux extérieure a dû être retirée car elle était très dégradée. Elle ajoute que le revêtement de l'aire de jeux en sol souple est très coûteux. Elle ajoute qu'il est également prévu de rénover une salle de classe.

Concernant la vidéoprotection, M. RODIER insiste sur la nécessité de disposer d'une enveloppe qui soit suffisante pour couvrir les travaux de génie-civil à prévoir pour la dernière phase de développement. Mme VILSALMON s'interroge sur la nécessité de cette 3^e tranche. M. KERRIEN indique que la commune avait reçu une pétition d'habitants représentant près de 45 habitations du quartier du Lattay, fréquemment victimes de cambriolages.

M. KERRIEN présente un budget dédié au cimetière moins conséquent que les années précédentes. Mme BOTREL précise que l'aménagement de la deuxième tranche est terminé et que les nouvelles plantations seront désormais réalisées en interne. Elle ajoute qu'il reste une dernière tranche avec la création d'un petit bâtiment couvert dans « le nouveau cimetière » prévu dans les plans. Cette dernière tranche sera réalisée si les Broonais expriment cette demande.

Le montant global des investissements pourrait représenter 4 400 000 € pour 2024.

Il précise que le programme de travaux présenté est ambitieux et qu'il mobilisera beaucoup de monde : élus, services et entreprises qui devront être disponibles.

Ces investissements nécessitent d'être financés, notamment par le versement de dotations : FCTVA, DETR, fonds de concours du Département et de l'Agglomération.

Enfin, M. KERRIEN précise que la règlementation autorise les collectivités à prendre des décisions modificatives permettant d'ajuster le budget en cours d'année.

13/02/24 - 8 – Finances communales – Vote du Compte Financier Unique et clôture du budget du lotissement de Bellevue

Monsieur le Maire donne la parole à M. Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

1 - Examen et vote du Compte Financier Unique – Budget annexe du lotissement Bellevue

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable public est retracé ci-après (en euros) :

Objet	Budget lotissement de Bellevue
CFU 2023	
Dépenses de fonctionnement	155 441,12
Recettes de fonctionnement	16 873,00
Résultat de l'exercice	- 138 568,12
Résultat antérieur reporté	135 441,12
Résultat global de fonctionnement	0
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
Résultat de l'exercice	0
Résultat antérieur reporté	0
Résultat global d'investissement	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte financier unique au titre de l'exercice budgétaire 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2023.

2 - Lotissement de Bellevue - clôture du budget annexe

Vu le compte financier unique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte financier unique faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **0 €**.
 - ✓ Solde de la section d'investissement : **0 €**.
- **DECIDE** de clôturer ce budget annexe.

16/01/24 - 9 – Affaires périscolaires – Renouvellement de dérogation pour le maintien du rythme scolaire sur 4 jours par semaine

Monsieur le Maire indique que la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor a sollicité les communes, fin 2023, pour préparer la rentrée scolaire 2024 et réajuster les rythmes scolaires.

Pour rappel, le 7 janvier 2020, le conseil municipal s'était prononcé sur le retour de la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal doit renouveler sa dérogation pour le maintien du rythme scolaire sur 4 jours par semaine pour les rentrées 2024, 2025 et 2026.

Cette décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut pas porter sur une durée supérieure à trois ans.

Le conseil d'école, réuni le jeudi 8 février 2024, est favorable au maintien de ce rythme scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le renouvellement de la dérogation pour le maintien du rythme scolaire sur 4 jours par semaine pour les rentrées 2024, 2025, 2026.

13/02/24 – 10 – Questions diverses

Calendrier des évènements à venir

- Jeudi 22 février, à 11h, à la mairie : Commission d'appel d'offres pour les travaux de la rue de la gare
- Mardi 27 février, à 18h, à la mairie : Restitution de l'étude de programmation relative au site de l'ancien collège - cabinet Adéquation
- Jeudi 29 février à 11h, à la mairie : CCID – Commission Communale des Impôts directs,
- Prochains conseils municipaux :
 - Mardi 5 mars, à 19h
 - Mercredi 27 mars, à 19h (vote des budgets),
 - Jeudi 11 avril, à 18h30
 - Mardi 14 mai
 - Mardi 4 juin
 - Mardi 2 juillet
- Une réunion avec l'ADAC sera programmée courant mars pour échanger sur la programmation et le phasage du nouveau lotissement route de Sévignac.
- Le conseil municipal souhaite que la foire du 1^{er} mai soit maintenue, à condition que les commerçants répondent présents. Cela nécessite également que les services municipaux soient présents.
- Monsieur le Maire indique qu'une option a été mise sur le dernier lot du lotissement de l'Artillerie. Il faut désormais définir la date à laquelle la voirie définitive pourra être programmée.

- M. le Maire fait part des motions transmises par la direction de l'établissement scolaire Jean Monnet concernant le gymnase Jean Monnet. Les élus s'interrogent sur les obligations de la commune vis-à-vis de la mise à disposition des équipements sportifs pour le collège. Des réunions vont être organisées dans les semaines à venir avec le Département et les usagers de la salle pour échanger sur les difficultés et apporter des solutions.
- Monsieur le Maire indique qu'un maître d'œuvre souhaite s'installer à Broons, il s'installera dans les mois à venir sur la place DU GUESCLIN.
- M. MIRIEL indique que 2 ponts sont bouchés route de Kermélin. Les services techniques ont été informés pour qu'ils soient débouchés.
- Il indique également que des peupliers abattus ont été déposés à proximité du lieu-dit de la Mare Péchard et qu'ils entraînent des difficultés d'évacuation des eaux pluviales. Pierre RAMARÉ se rendra sur place pour constater les difficultés et demander au propriétaire d'intervenir.
- M. RAMARÉ informe les conseillers que certaines plateformes destinées, par le passé, à accueillir des containers collectifs, ont été retirées par les services techniques. Elles étaient inutilisées depuis que les services de collectes avaient évolué. Certaines sont toutefois maintenues pour rassembler les containers individuels des ordures ménagères.
- M. RODIER s'interroge sur l'usage limité de l'application Panneau Pocket, il souhaiterait que davantage d'informations y soient partagées afin que l'application soit attrayante. Mme BARBÉ, Mme VILSALMON et Mme LECHEVESTRIER partagent son avis : les informations sur les événements sportifs et culturels, ainsi que les dates des prochaines collectes de sang pourraient y être affichées. Mme ENGEL fait part de la nécessité de rédiger une charte sur l'usage de cette application pour définir ce qui peut y être publié.
- Le prochain conseil aura lieu le mardi 5 mars, à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.